

5.6 Salaires dans la fonction publique : ...

En 2014, dans la **fonction publique de l'État** (FPE), tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés), le **salaire net moyen en équivalent temps plein** (EQTP) s'établit à 2 530 euros mensuels dans les ministères (75,5 % des effectifs), contre 2 310 euros dans les établissements publics administratifs (EPA). Dans la **fonction publique hospitalière** (FPH), il est de 2 280 euros dans les hôpitaux, qui emploient 88,0 % des salariés de la fonction publique hospitalière, et de 1 800 euros dans les établissements médico-sociaux. Dans la **fonction publique territoriale** (FPT), il varie entre 1 680 euros pour les agents des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des caisses des écoles, dont un tiers ne sont pas titulaires, et 2 540 euros pour les salariés des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), où le poids des primes liées aux risques professionnels est plus important. Pour les salariés des communes, qui représentent 55,2 % des salariés de la fonction publique territoriale, le salaire net mensuel moyen s'élève à 1 790 euros.

Ces écarts salariaux reflètent essentiellement des structures d'emploi, notamment des répartitions par **catégorie statutaire**, très différentes selon le type d'employeur. Par exemple, dans la fonction publique de l'État, 54,7 % des salariés des ministères sont fonctionnaires de catégorie A alors que ceux-ci ne représentent que 25,2 % des salariés des EPA. De plus, les médecins représentent une part plus importante dans les hôpitaux (7,8 %) que dans les

établissements médico-sociaux (0,9 %). Dans la fonction publique territoriale, les fonctionnaires de catégorie C sont plus nombreux dans les centres communaux d'action sociale (55,3 %) que dans les départements (48,8 %).

La dispersion des salaires nets en EQTP, mesurée ici par le **rapport interdécile** (D9/D1), est légèrement plus importante dans la fonction publique de l'État (2,4) et dans la fonction publique hospitalière (2,2) que dans la fonction publique territoriale (2,0). Elle est par ailleurs plus faible que dans le secteur privé, où ce rapport atteint 3,0. Dans la fonction publique de l'État, 10 % des salariés perçoivent 1 480 euros ou moins par mois en EQTP (1^{er} décile, D1) et 10 % des salariés perçoivent 3 580 euros ou plus (9^e décile, D9). Dans la fonction publique territoriale, 10 % des salariés perçoivent 1 314 euros ou moins (D1) et 10 % 2 630 euros ou plus (D9). La dispersion des salaires est plus faible parmi les fonctionnaires (2,1) que pour les autres salariés de la fonction publique de l'État (2,5). Dans la fonction publique hospitalière, la dispersion est plus élevée pour les médecins (2,7) que pour les fonctionnaires (1,8). Dans la fonction publique territoriale, la dispersion des salaires dépend peu du statut (1,9 pour les fonctionnaires et 1,8 pour les autres salariés). Enfin, au sein des seuls fonctionnaires, quel que soit le versant de la fonction publique, les salaires sont les plus dispersés parmi les agents de catégorie A (2,1 pour la FPE et la FPT et 1,8 pour la FPH) et les moins dispersés parmi ceux de catégorie C (1,6 dans la FPE, 1,5 dans la FPT et 1,4 dans la FPH). ■

Définitions

Fonction publique de l'État (FPE), **salaire net**, **salaire en équivalent temps plein** (EQTP), **fonction publique hospitalière** (FPH), **fonction publique territoriale** (FPT), **catégories statutaires de la fonction publique**, **rapport interdécile** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière – En 2014, le salaire net moyen augmente de 0,3 % en euros constants », *Insee Première* n° 1641, mars 2017.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale – En 2014, le salaire net moyen augmente de 0,8 % en euros constants », *Insee Première* n° 1616, septembre 2016.
- « Les salaires dans la fonction publique d'État – En 2014, le salaire net moyen baisse de 0,2 % en euros constants : - 0,8 % dans les établissements publics administratifs, mais + 0,1% dans les ministères », *Insee Première* n° 1612, juillet 2016.
- « L'emploi dans la fonction publique en 2014 – Hausse des effectifs de la fonction publique », *Insee Première* n° 1586, mars 2016.
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), édition 2016.

... caractéristiques des employeurs 5.6

1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP par versant de la fonction publique en 2014

	Salaires (en euros)	Structure des effectifs par versant de la fonction publique (en %)	Structure des effectifs sur l'ensemble de la fonction publique (en %)
Fonction publique de l'État¹	2 480	100,0	42,1
Ministères	2 530	75,5	31,8
Établissements publics administratifs	2 310	24,5	10,3
Fonction publique territoriale²	1 880	100,0	36,2
Communes	1 790	55,2	20,0
EPCI ³ à fiscalité propre	1 950	11,3	4,1
CCAS et caisses des écoles	1 680	6,8	2,5
Autres structures intercommunales	1 840	3,5	1,3
Départements	2 090	14,5	5,3
Services départementaux d'incendie et de secours	2 540	2,9	1,0
Régions	1 960	4,6	1,7
Autres collectivités	2 090	1,2	0,4
Fonction publique hospitalière⁴	2 230	100,0	21,7
Hôpitaux	2 280	88,0	19,1
Établissements médico-sociaux ⁵	1 800	12,0	2,6

1. Hors militaires, y compris les bénéficiaires de contrats aidés. 2. Hors assistants maternels et familiaux, hors militaires, y compris les bénéficiaires de contrats aidés. 3. Établissements publics de coopération intercommunale. 4. Hors internes et externes, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

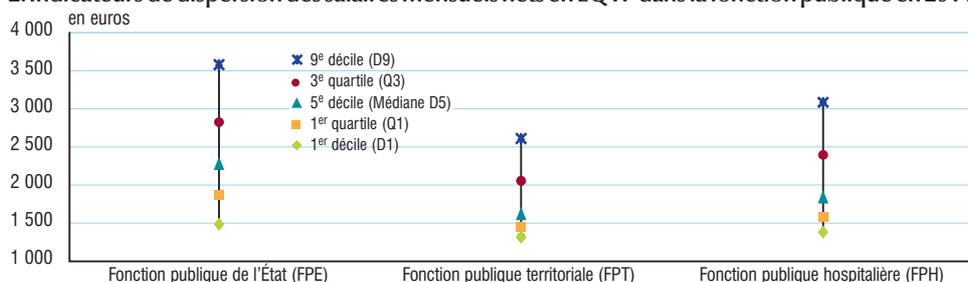
5. Y compris les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les hôpitaux.

Champ : France (hors Mayotte), salariés des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales hors militaires et assistants maternels (FPT), ainsi que de la fonction publique hospitalière (FPH) hors internes et externes pour le personnel médical, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Note : les trois versants de la fonction publique incluent les bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

2. Indicateurs de dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2014



Champ : France (hors Mayotte), salariés des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales hors militaires et assistants maternels (FPT), ainsi que de la fonction publique hospitalière (FPH) hors internes et externes pour le personnel médical, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : si l'on ordonne les postes salariés selon leur niveau de salaire en EQTP, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux en EQTP. Les 10 % des effectifs aux salaires les plus faibles (D1) gagnent moins de 1 483 euros nets par mois en EQTP dans la FPE.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

3. Indicateurs de dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique selon la catégorie statutaire en 2014

	D1	Q1	D5 (médiane)	Q3	D9	D9/D1
	(en euros)					
Fonction publique de l'État	1 480	1 870	2 280	2 830	3 580	2,4
Fonctionnaires	1 770	2 030	2 400	2 960	3 740	2,1
Catégorie A	1 930	2 190	2 590	3 270	4 140	2,1
Catégorie B	1 860	2 080	2 360	2 680	2 960	1,6
Catégorie C	1 510	1 640	1 840	2 070	2 360	1,6
Autres salariés ¹	1 180	1 350	1 850	2 360	3 020	2,5
Fonction publique territoriale	1 310	1 470	1 690	2 060	2 630	2,0
Fonctionnaires	1 410	1 550	1 760	2 130	2 690	1,9
Catégorie A	2 210	2 570	3 050	3 760	4 620	2,1
Catégorie B	1 760	1 970	2 250	2 550	2 860	1,6
Catégorie C	1 390	1 500	1 660	1 880	2 130	1,5
Autres salariés ¹	1 180	1 250	1 400	1 630	2 180	1,8
Fonction publique hospitalière	1 440	1 610	1 880	2 390	3 110	2,2
Fonctionnaires	1 530	1 700	1 930	2 350	2 780	1,8
Catégorie A	1 830	1 970	2 310	2 830	3 350	1,8
Catégorie B	1 760	1 970	2 350	2 640	2 840	1,6
Catégorie C	1 470	1 580	1 730	1 920	2 130	1,4
Autres salariés (hors médecins) ¹	1 280	1 360	1 500	1 650	1 990	1,6
Médecins	2 830	3 840	5 300	6 660	7 700	2,7

1. Les « autres salariés » comprennent les contractuels, les autres catégories et statuts et les bénéficiaires de contrats aidés.

Champ : France (hors Mayotte), salariés de la fonction publique hors militaires, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).